

POLITIQUE

CONFORMITÉ DE COVÉA FINANCE

Mise à jour :
16 février 2023



I. Rôles et responsabilités de la Fonction Conformité de Covéa Finance

En tant que société de gestion appartenant au groupe Covéa, Covéa Finance est tenue de mettre en place une Fonction Conformité adaptée à sa taille, à la nature de ses activités et aux risques auxquels elle est amenée à faire face.

Cette Fonction Conformité a pour ambition d'assurer le développement d'une culture conformité au sein de Covéa Finance tout en sécurisant le développement et la croissance des activités de la société.

Pour cela la Fonction Conformité assure un rôle de conseil et d'assistance au profit des équipes et de la direction de Covéa Finance afin de limiter le risque de non-conformité au sein de la société.

o **Notion de risque de non-conformité :**

La Fonction Conformité est en charge de l'identification des risques de non-conformité au sein de Covéa Finance.

Le risque de non-conformité se définit comme un risque de sanctions judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation de Covéa Finance, qui naitrait du non-respect des dispositions législatives ou réglementaires applicables à la société, de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instruction de la direction de la société.

o **Notion d'obligations législatives ou réglementaires, normes professionnelles et déontologiques, instruction de la direction de la société :**

Covéa Finance se doit d'adopter une organisation et des procédures internes conformes aux obligations législatives ou réglementaires. Ces obligations regroupent toutes les normes de droit national ou de droit européen susceptibles d'être applicables aux sociétés de gestion exerçant leurs activités en France (Textes émanant des régulateurs AMF ou ESMA, droit des sociétés, droit du travail, droit fiscal, droit comptable, réglementation relative à la protection des données personnelles, etc.).

Covéa Finance se doit également de respecter les normes de la profession éditées notamment par l'Association Française de la Gestion (règlements et codes de déontologie).

Enfin, la Fonction Conformité doit également prendre en compte les règles internes formulées par la direction de Covéa Finance, en les intégrant dans le corpus des normes applicables.

II. Organisation de la Fonction Conformité

Covéa Finance a mis en place un dispositif de Conformité et de Contrôle Interne qui s'articule autour de quatre fonctions :

- La Fonction Conformité en charge du conseil et de l'assistance à la mise en œuvre des obligations légales et réglementaires, ainsi que du pilotage du dispositif de contrôle ;
- La Fonction de Contrôle Interne en charge du contrôle interne permanent de deuxième niveau, qui assure la vérification de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels et de non-conformité ;
- La Fonction d'Audit Interne en charge du contrôle de 3^e niveau, dit « contrôle périodique » ;
- La Fonction de Contrôle des Risques, en charge du contrôle a posteriori des risques de marchés, et intervenant en contrôle de niveau 1 bis.

Les missions et objectifs de chacune de ces fonctions sont définis dans des politiques *ad hoc*.

Positionnement de la Fonction Conformité :

La Fonction Conformité est dirigée par la personne Responsable du Pôle juridique, Conformité & DPO (RCCI) qui rapporte directement à la Direction Générale de Covéa Finance. Le RCCI doit bénéficier de la garantie de pouvoir exercer sa fonction de manière indépendante. Elle doit être dotée des ressources et de l'expertise nécessaire à sa fonction.

A ce titre, le RCCI (Responsable du Pôle juridique, conformité & DPO) adresse annuellement un rapport à la direction générale afin de rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle de la présente politique.

La Conformité participe également aux Comité Audit et Conformité (COMAC) qui a pour mission de piloter le programme de contrôle de Covéa Finance.

Principales missions de la Fonction Conformité :

La Fonction Conformité intervient tout au long du processus d'identification et de maîtrise des risques de non-conformité, et plus particulièrement lors des étapes suivantes :

- Mise à jour des cartographies des risques et déclinaison du plan de contrôle de l'équipe Conformité
 - Cartographie des risques de non-conformité réglementaire sur l'ensemble des métiers de Covéa Finance,
 - Cartographie thématique : anti-corruption/SAPIN II...
 - Identification des enjeux réglementaires liés aux nouveaux produits ou modifications significatives de l'organisation de la société et à tous les projets de la société susceptibles de générer un risque de non-conformité
 - Evaluation de l'opportunité de mettre en place de nouvelles politiques, ou autres directives internes, et suivi de la mise à jour de ces politiques, ou autres directives internes en lien avec l'analyse régulière des risques de non-conformité et les travaux de veille réalisés ;
 - Veille réglementaire, étude d'impact et accompagnement :Réalisation de la veille relative aux évolutions des obligations légales, réglementaires et professionnelles ;Réalisation de l'étude d'impact des évolutions des obligations légales, réglementaires et professionnelles ;Mise en place et déploiement d'outils pour s'assurer de répondre aux obligations réglementaires (Proposition de modèle opérationnel cible, mise en place de diligences raisonnables et de processus de maîtrise des risques de non-conformité) ;
 - Alerte de la direction et des opérationnels en cas de risques significatifs détectés et d'évolutions réglementaires ayant un impact sur l'organisation de la société.

- Coordination des réponses au régulateur :
 - Suivi des enquêtes AMF ;
 - Mise à jour des informations sur ROSA ;
 - Suivi des contrôles munis par AMF ;
 - Suivi d'éventuelles actions de mesures correctrices.

- Formation
 - Formation et sensibilisation des équipes aux exigences réglementaires ;
 - Formations ponctuelles destinés à favoriser l'amélioration des pratiques (résultats de contrôle, incidents, constats d'audit, etc.)

- Projets réglementaires et expertise :
 - Pilotage des projets réglementaires ou apport d'expertise sur les volets réglementaires et de conformité inhérents aux projets pilotés par les métiers ; Formation et sensibilisation des équipes aux exigences réglementaires ;

- Conseil et assistance aux opérationnels concernés dans l'exercice de leurs missions afin qu'ils puissent accomplir les tâches qui leur sont confiées conformément à leurs obligations professionnelles.
 - Participation à l'élaboration des politiques et des procédures de la société relatives à l'activité de gestion collective, gestion sous mandat et de commercialisation de placements collectifs, y compris sur la politique de rémunération ;
 - Participation en amont dans des comités, réunions ad-hoc sur des nouveaux projets/produits.
- Contrôle
 - Le suivi des alertes, anomalies et réclamations ;
 - Suivi du programme de contrôle de la conformité ;
 - Le suivi du dispositif d'alerte ;
 - Mise en œuvre du dispositif LCB/FTJ ;
 - Mise en œuvre du dispositif lutte contre la corruption ;

III. Interactions de la Fonction Conformité avec la Fonction de Contrôle Interne

Afin de garantir l'efficacité du dispositif de Conformité et de Contrôle Interne de Covéa Finance, ces deux équipes demeurent séparées et autonomes l'une de l'autre. Pour des raisons d'efficacité, la Fonction Conformité travaille néanmoins en coordination avec le contrôle permanent afin d'assurer le pilotage des risques de Covéa Finance et notamment pour ce qui est du maintien de la cartographie des risques consolidée : identification, évaluation et mise à jour des risques de non-conformité par le pôle conformité et consolidation et maintien de la cartographie globale par le Contrôle permanent.

IV. Interactions de la Fonction Conformité avec les métiers

La Fonction Conformité de Covéa Finance a pour ambition de développer une « culture conformité » au sein de la société. A ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié des métiers pour tous les sujets relatifs à l'identification ou l'interprétation des lois, règlements, obligations professionnelles, ou instructions formulées par la direction (relatives à la conformité).

La Fonction Conformité peut donc être saisie par tout membre de la Direction ou par les responsables de pôle de toute question entrant dans son périmètre de compétence. Dans le cadre de ces saisines, la Fonction Conformité est habilitée à fournir des avis de conformité et à formuler des conseils pour la mise en conformité avec les normes

législatives ou réglementaires, professionnelles et déontologiques, ou les instructions de la direction en matière de conformité.

L'ensemble des équipes opérationnelles se doivent d'apporter leur concours afin d'assurer le bon déroulement des missions de la Fonction Conformité en s'attachant à :

- Protéger Covéa Finance contre tout risque de non-conformité ;
- Protéger ses dirigeants responsables et l'ensemble de ses collaborateurs ;
- Participer à garantir la pérennité de l'activité de Covéa Finance, dans l'intérêt de ses clients ;
- Assurer une amélioration constante des processus et de la qualité de service fournie aux clients de Covéa Finance.

La fonction conformité a droit d'accéder à toutes les informations qu'elle juge pertinente pour l'exercice de sa fonction.

V. Interactions de la Fonction Conformité avec les régulateurs

En règle générale, les responsables des fonctions Contrôle Permanent et Conformité sont les interlocuteurs privilégiés des régulateurs (AMF, ACPR, CNIL, etc.), à ce titre ils assurent les interactions avec ces derniers en gérant la relation au quotidien.

En matière d'enquêtes menées par la Direction de la surveillance des opérations de marchés, les demandes sont adressées au RCCI.